

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

N° SG 2026-472

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par l'entreprise POISSON TP sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **rue François Coulet** à l'occasion de travaux de réfection suite aux travaux de l'entreprise SLTP,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **20 mai 2026 au 03 juin 2026**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues **s'effectuera par chaussée rétrécie du 20 mai 2026 au 03 juin 2026** :

- Rue François Coulet, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise POISSON TP.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-neuf mai deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

